



Petites Cités  
Comtoises  
de Caractère

# CAHIER DES CHARGES

## ETUDE DIAGNOSTIC S.A.U.C



Halte fluviale

**MAÎTRE D'OUVRAGE :**

**COMMUNE DE SCEY-SUR-SAÔNE ET SAINT ALBIN**

**Adresse :**

**Mairie**

**24, avenue des pâtis**

**70360 Scey-Sur-Saône & St Albin**

**Tél :**

**03 84 68 86 99**

**Adresse mail :**

**comscey@orange.fr**

**Contact :**

**Mme Carmen FRIQUET, maire de la commune**



**La mairie**

# SOMMAIRE

<b>1. Objet de la consultation</b>	<b>P 4</b>
<b>2. Contexte communal</b>	-
<b>3. Contexte réglementaire</b>	<b>P 7</b>
<b>4. Objectifs du SAUC</b>	<b>P 8</b>
<b>5. Cadre de l'étude</b>	-
<b>6. Objectifs de l'étude</b>	-
<b>7. Périmètre de l'étude</b>	<b>P 9</b>
<b>8. Réalisation et contenu de l'étude</b>	-
<b>9. Modalités pratiques</b>	-
<b>10. Calendrier envisagé</b>	<b>P 10</b>
<b>11. Documents et données fournis par le maître d'ouvrage</b>	-

## ANNEXES

- I. Plan cavalier PCCC SSS
- II. Liste des commerçants et artisans
- III. Liste des associations sportives, sociales et culturelles (Scey l'info express)
- IV. Hébergements touristiques
- V. Monuments historiques
- VI. Documents réglementaires :
  - PLU
  - PLUI en cours
  - Plan cadastral
- VII. Autres documents utiles :
  - Etude d'assainissement
  - Charte des PCCC
  - Guide méthodologique des PCCC
  - Document de la région de Franche-Comté sur le fonds régional en faveur de l'aménagement urbain

### 1. Objet de la consultation

Il s'agit de réaliser une étude diagnostic dont le but est de définir un Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère (SAUC) pour la commune de Scey-Sur-Saône & St Albin.

### 2. Contexte communal

La commune de Scey-Sur-Saône & St Albin est située au centre du département de la Haute-Saône, à une vingtaine de km de Vesoul et une cinquantaine de Besançon.

Elle comprend le village de Scey-sur-Saône et le hameau de St Albin situé au Sud-Ouest du bourg qui furent réunis en 1807. Il comprend à ce jour 1700 habitants, appelés sceycolais et sceycolaises.

La commune de Scey-Sur-Saône & St Albin fait partie de la Communauté de Communes des Combes qui est intégrée dans le pays de Vesoul Val de Saône.

Le territoire communal couvre une superficie de plus de 2800 ha dont les 2/3 sont occupés par de la forêt communale ou privée. La commune est bordée par la Saône et son histoire est étroitement liée à cette richesse ainsi qu'à celle de la forêt.

Elle a su accorder et harmoniser la qualité de la vie à la campagne et les services de type urbain. Les aménagements contemporains côtoient les richesses du patrimoine, ce qui en fait la perle de la Saône jolie.

Ce bourg rural est depuis 2002 labellisé Petite Cité Comtoise de Caractère. Cette association régionale créée en 1999 regroupe à ce jour 36 communes de moins de 10000 habitants réparties sur la région de Franche-Comté.



**Un peu d'histoire : La cité est habitée depuis très longtemps car on a retrouvé des vestiges d'habitations lacustres préhistoriques. Après avoir été occupée par les celtes et les romains, Scey-Sur-Saône fut fief du comté de Bourgogne. Deux sources salées y étaient exploitées au XIIème siècle (voir [annexe I](#) : plan cavalier).**

**Scey-sur-Saône était autrefois divisée en 2 parties, Scey l'église et Scey le bourg. Aujourd'hui ces deux entités sont réunies par des constructions symboliques telles que la mairie, le collège Château Rance et les écoles.**



**Vue aérienne**

**La commune de Scey-Sur-Saône & St Albin a connu un fort passé industriel lié à l'exploitation hydraulique. Des grands moulins ont été construits sur l'ordre de la Famille de Bauffremont dès 1680, des forges furent autorisées par ladite famille dès 1693, mais aussi des tanneries édifiées en amont des grands moulins et fonctionnant dès 1638. Au XXème siècle, des industries s'installent encore et se développent dans cette commune : une usine à bois en 1914, des tissages en 1937, la scierie en 1952.**

**La commune possède un tissu commerçant, artisanal et associatif riche (voir [annexe II](#)).**

**Scey-Sur-Saône & St Albin offre par ailleurs une palette de services relativement développée : Trésorerie, services postaux, gendarmerie, office de tourisme, école de musique, maison de retraite, foyer logement, bibliothèque, locaux périscolaires, local jeunes et salle de musiques actuelles sont autant**

d'atouts qui s'ajoutent à une offre de santé structurée (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, ostéopathes, dentistes, centre de secours et associations d'aide à domicile).

La commune accueille les élèves de la maternelle au collège. L'ensemble des sceycolais bénéficie d'équipements sportifs diversifiés : gymnases, centre aquatique de plein air, courts de tennis, terrains de pétanque, dojo, stades, parcours santé, animés par des associations dynamiques ([annexe III](#)).

Le positionnement de la commune au cœur de la vallée de la Saône fait de Scy-Sur-Saône & St Albin une destination touristique d'intérêt particulier dans le département. Gîte, chambres d'hôtes, port de plaisance, camping... offrent des modalités d'accueil variées répondant aux différentes demandes touristiques ([annexe IV](#)).

### Le patrimoine de la commune

Riche et diversifié, ce patrimoine bénéficie de périmètres de protection (Natura 2000 et ZNIEFF pour le patrimoine naturel et périmètre de protection des monuments historiques pour le patrimoine bâti).

De nombreux bâtiments sont inscrits ou classés monuments historiques :

- Calvaire Ste Anne
- Mairie-école
- Parc du Château (écuries, grilles, allées...)
- Eglise St Martin
- Dérivation souterraine de St Albin (canal, tunnel, barrage, écluse, maison du barragiste...)
- Moulin (usine hydroélectrique)

Ces monuments sont décrits dans [l'annexe V](#)



Le tunnel de Saint Albin côté aval

## Nos Points forts et nos points faibles

### POINTS FORTS

- Cœur de village toujours présent
- Richesse des associations
- Présence de l'eau dans toute la commune (rivière, ruisseaux, fontaines, lavoirs, tunnel...)
- Quartiers reliés par des trajés
- Patrimoine architectural et paysager riche et protégé
- Nombreux services, commerces
- Place des pâtis polyvalente
- Enfouissement des réseaux en partie réalisé
- Offre touristique développée (port de plaisance, halte fluviale et hébergements)

### POINTS FAIBLES

- Trajes non mis en valeur et parfois réquisitionnés par les riverains
- Problème de stationnement et conflit d'usagers (voitures / piétons) dans le centre
- Problème de sécurité et vitesse aux entrées de village, dans l'avenue des pâtis, route desservant le hameau de St Albin
- Désertification des commerces dans rue principale
- Difficile articulation des différents usagers (et problèmes de sécurité) de la place des pâtis (collégiens, bus, voitures, camions, fête foraine, brocante des commerçants...)
- Bâti privé pas toujours entretenu ni restauré : points noirs tels que site Vialys
- Patrimoine bâti non valorisé
- Signalétique obsolète

### 3. Contexte réglementaire

La commune dispose actuellement d'un PLU (plan local d'urbanisme). **Annexe VI**

Une étude est en cours actuellement au niveau intercommunal dans le cadre d'un PLUI. Le cabinet d'études devra tout au long de sa démarche travailler en collaboration avec le prestataire chargé de l'étude envisagée sur le site de l'ancienne scierie Devaux et du centre bourg (10ha).

#### 4. Objectifs du SAUC

Améliorer le cadre de vie des habitants en développant les liaisons douces dans toute la commune, en assurant la sécurité des usagers.

Dynamiser l'économie locale en préservant les acquis actuels tout en rendant l'offre pérenne.

Mettre en valeur le patrimoine architectural (privé et public) et naturel (eau = fil conducteur dans la commune).

Les aménagements proposés viseront à améliorer le cadre de vie des habitants et leurs relations sociales mais également à développer l'attractivité de la commune et l'accueil des touristes.

#### 5. Cadre de l'étude

Le Maître d'ouvrage de l'étude et du programme est la commune de Scey-Sur-Saône & St Albin dans sa globalité.

De par son adhésion au réseau des PCCC, la commune de Scey-Sur-Saône & St Albin a la volonté de mettre en œuvre un Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère et peut bénéficier à ce titre du droit de déposer sa candidature au dispositif du Conseil Régional soutenant l'aménagement urbain de haute qualité. Le réseau des PCCC possède une charte à laquelle adhère la commune. L'engagement dans un SAUC est défini par une méthodologie à suivre et des modalités de formalisation. Le dispositif régional indique les critères à intégrer dans la conception des aménagements. Ces éléments sont à respecter tout au long de l'élaboration de l'étude et lors de la réalisation des tranches de travaux.

La commune souhaite faire appel aux compétences pluridisciplinaires suivantes :

- Urbanisme
- Architecture
- Paysage

Les critères de délibération pour le choix du candidat sont : les compétences, la méthodologie, les moyens utilisés et le coût de la prestation.

#### 6. Objectifs de l'étude

L'objectif de la commune est de disposer d'une étude globale d'aménagements urbains et paysagers portant sur l'ensemble de la commune, qui lui permette d'élaborer un programme s'inscrivant dans le moyen et le long terme.

Les aménagements proposés devront tenir compte des spécificités locales (caractéristiques et fonctionnement de l'espace communal, patrimoine), des projets déjà réalisés ou en cours et des possibilités d'évolution dans le temps.

Ils viseront à développer des usages confortables et sécurisants, propres à favoriser l'attractivité et la qualité du cadre de vie de manière durable. Ils seront priorisés et phasés en tranches de travaux distinctes avec estimation des coûts correspondants. Cette étude devra contenir les étapes et documents décrits dans la méthodologie des SAUC.



## 7. Périmètre de l'étude

Le diagnostic servant à la réalisation du SAUC portera sur l'ensemble du territoire communal avec une attention particulière sur le centre ancien et les liaisons entre les différents quartiers sans oublier le hameau de St Albin.

Cette étude abordera sans que cette liste soit limitative, les thématiques suivantes :

- Redynamiser la rue commerçante
- Favoriser les liaisons douces (trajets, rives de Saône, bords de ruisseaux, allée piétonne pont – port...) pour le cheminement piétonnier et des cyclistes
- Résoudre les problèmes de circulation et stationnement sur les trottoirs

## 8. Réalisation et contenu de l'étude

Le cabinet retenu devra s'appuyer sur la méthodologie des SAUC. Il devra intégrer dans la conception des aménagements les critères définis par le dispositif du Conseil régional.

Ces documents sont joints au cahier des charges avec la charte des PCCC.

L'étude et la mise en œuvre du SAUC seront suivies par les membres d'un Comité de Pilotage qui aura pour mission :

- de veiller au respect du cahier des charges lors du choix de l'équipe pluridisciplinaire qu'elle chargera d'élaborer le Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère pour la commune ;
- d'étudier le Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère que cette équipe lui proposera, de s'assurer de la conformité des propositions avec les préconisations de la charte des PCCC et de la Région pour son soutien aux aménagements urbains de qualité ;
- de faire procéder à l'information de la population sur les enjeux présents et à venir du SAUC et sur les lieux les plus importants susceptibles de faire l'objet de requalification ou d'aménagements au moyen de réunions publiques;
- de soumettre les avis émis au Conseil Municipal pour discussion, arrêt des orientations et des priorités de réalisation puis validation finale du choix des opérations et de leur phasage.

## 9. Modalités pratiques

L'étude devra être suffisamment précise mais elle ne devra en aucun cas dépasser ....pages.

Date : la proposition devra être envoyée ou déposée contre récépissé avant le vendredi 12 décembre 2014 à midi.

L'audition des candidats aura lieu le mercredi 17 décembre à la mairie de Scey-Sur-Saône & St Albin. Dès 14h.

## 10. Calendrier envisagé

### Tranche ferme = SAUC

Lancement de l'étude : début janvier 2015

Analyse et présentation du diagnostic : 15 février 2015

Elaboration et restitution des propositions avec approche chiffrée : 15 mars 2015

### Tranche conditionnelle = Phase de Travaux

Echanges, présentation et conciliation : 15 avril 2015

Délibération et validation d'orientation : 1er juin 2015

Formalisation et restitution du SAUC : 15 juillet 2015

En cas de retard du rendu du cabinet, des pénalités de retard peuvent être demandées par le maître d'ouvrage.

## 11. Documents et données fournis par le maître d'ouvrage (annexe VI)

- Diagnostic sur le réseau d'assainissement de la commune
- Guide méthodologique SAUC PCCCC
- Plan cadastral
- Document de la région de Franche-Comté sur le fonds régional en faveur de l'aménagement urbain
- Charte des PCCC
- Périmètre de protection Natura 2000 et Monuments historiques

